Projet conjoint : Appui à la Gouvernance Locale et au Développement Territorial (AGLDT) et Initiative Spotlight en Haïti

TERMES DE RÉFÉRENCE

Recrutement d'une firme pour : ELABORATION ET/OU LA REVISION DE QUATRE PLANS COMMUNAUX DE DEVELOPPEMENT POUR LES COMMUNES : OUANAMINTHE, CAPOTILLE, FERRIER, CERCA-LA-SOURCE

I.- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Haïti fait non seulement face à des graves problèmes de sous-développement économique et social mais ceux-ci sont de plus en plus inégalement répartis à travers le pays : les populations rurales accusent un retard très remarqué sur les populations urbaines. Il faut signaler que les femmes sont encore défavorisées par rapport aux hommes en termes d'accès aux services de base et de niveau de vie. Le développement des villes en Haïti au cours des 20 dernières années, et principalement de la zone métropolitaine de Port-au-Prince s'est fait de façon anarchique et sans une orientation et contrôle suffisants de l'Etat pour assurer que cette urbanisation tire avec elle les zones rurales avoisinantes de l'avant. Ce manque de politiques publiques pour un développement territorialement équilibré et sexo spécifiquement équitable hypothèque lourdement la possibilité de réussir la refondation territoriale préconisée par Haïti à travers son Plan Stratégique de Développement à l'horizon 2030. Cette refondation ne pourra se faire sans un réel effort de l'Etat haïtien pour une meilleure territorialisation des politiques publiques, une plus grande redistribution des ressources de l'Etat en dehors de la zone métropolitaine et l'émergence d'institutions territoriales plus capables, autonomes, redevables, inclusives et à l'écoute des besoins et des priorités des femmes et des hommes.

Le Projet « Appui à la Gouvernance Locale et Développement Territorial » (AGLDT) a pour objectif ultime d'appuyer le gouvernement ainsi que les acteurs locaux dans la mise en place à l'échelle territoriale des dispositifs de planification et de gestion du développement. Cette action structurante s'inscrit dans la perspective que toutes les femmes et les hommes des communautés du pays, urbaines ou rurales, bénéficient de services publics de base décents et d'opportunités diversifiées de moyens d'existence. Le Projet appuiera globalement le Gouvernement d'Haïti dans la conception et la mise en œuvre des réformes de déconcentration, de décentralisation et d'aménagement du territoire, en combinant un soutien à la formulation et au pilotage des politiques publiques et à leur opérationnalisation dans des pôles de développement local prioritaires, et ce principalement sur la zone frontalière. Pour ce faire, le projet renforcera la sensibilité au genre des institutions territoriales pour la prestation des services de base en veillant à un accès équitable des femmes et des filles. Le Projet AGLDT est organisé autour de trois grands volets : (i) le pilotage des réformes de déconcentration et décentralisation ; (ii) la modernisation des administrations territoriales (services déconcentrés et collectivités territoriales) ; et (iii) la structuration des mécanismes de développement territorial.

Le Projet AGLDT est un projet de 5 ans du gouvernement, mis en œuvre par le MPCE, le MICT et l'OMRH avec l'appui du PNUD qui est cofinancé par le gouvernement haïtien, le gouvernement canadien et le PNUD.

Le Projet AGLDT est aligné sur la vision et les grands chantiers du PSDH qui vise à faire d'Haïti un pays émergent à l'horizon 2030, et contribue en particulier aux éléments suivants de cette vision :

- Une société équitable, juste, solidaire et conviviale, vivant en harmonie avec son environnement, sa culture, une société moderne où l'État de droit, la liberté d'association et d'expression et l'aménagement du territoire sont établis ;
- Une société où l'ensemble des besoins de base de la population sont satisfaits en termes quantitatif et qualitatif ;
- L'encadrement d'un État unitaire, fort, responsable, garant de l'application des lois et de l'intérêt des citoyens, ainsi que fortement déconcentré et décentralisé.

Le programme pays Spotlight Haïti 2020-2023 est un partenariat entre le Gouvernement d'Haïti, les Nations Unies et l'Union Européenne. C'est un programme triennal, qui vise à protéger les femmes et les filles contre les violences familiales basées sur le genre. Il a également pour ambition d'assurer une prise en charge holistique des femmes et filles survivantes de violences. Il met un accent particulier sur les besoins spécifiques des groupes exposés à de multiples formes de discriminations Afin de parvenir à opérer un changement significatif, le programme pays Spotlight s'articulera autour de six piliers qui sont sous-tendus par des théories du changement dont la consistance et l'efficacité ont été vérifiées : (1) l'amélioration de l'environnement législatif et politique; (2) le renforcement des capacités des institutions nationales et locales en matière d'application des lois et de planification stratégique; (3) la promotion des normes et valeurs sociales protectrices des femmes et des filles contre les violences; (4) la disponibilité et l'accès aux services de qualité pour une prise en charge holistique et équitable à l'endroit des survivantes ; (5) la disponibilité de données statistiques quantitatives et qualitatives actualisées ; et (6) la structuration du mouvement féminin en vue d'accroître sa capacité à influencer les politiques et le changement social.

Suite à la demande officielle des Mairies (Ouanaminthe, Capotille, Ferrier, Cerca-La-Source) adressée au Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, il a été décidé que le projet AGLDT et l'initiative Spotlight en Haïti accompagne les autorités communales respectives dans le processus d'actualisation/d'élaboration d'un PCD. Il est à noter que le leadership du processus dans son intégralité incombe aux autorités communales. Dans ce cas, le projet AGLDT et l'Initiative Spotlight en Haïti de concert avec les autorités concernées cherche à recruter des prestataires afin d'élaborer ou d'actualiser les quatre (4) plans communaux de développement des quatre (4) communes susmentionnées et, chiffrés et conformes au plan national de lutte Contre la violence faite aux femmes et aux normes internationales des Droits Humains.

II.- OBJECTIF

Dans le cadre de sa mission, les projets AGLDT et le Spotlight veulent appuyer la planification au niveau des collectivités en commanditant l'élaboration ou la révision de 4 plans communaux de développement pour les communes de Ouanaminthe, Capotille, Ferrier, Cerca-La-Source. Cette activité vise, pour chacune des communes cibles :

- L'analyse de l'état des lieux en identifiant les besoins des communautés, des groupes spécifiques particulièrement les femmes et les filles et le potentiel des ressources communales ;

- La formulation d'une vision du développement avec l'identification des principaux axes de développement qui prend en compte la réponse aux violences faites aux femmes et aux filles et les discriminations ;
- L'identification concertée et participative des priorités de développement des communes concernées traduite dans le cadre de programmes et sous-programmes communaux de développement ;
- L'appui au dialogue interinstitutionnel et intersectoriel pour la définition et le suivi de la politique de développement des communes ;
- La mise en place d'une dynamique et d'une maitrise territoriale.

III.- ZONE D'INTERVENTION

La zone d'intervention couvre les communes suivantes : Ouanaminthe, Capotille, Ferrier, Cerca-La-Source.

IV.- STRUCTURES IMPLIQUEES

Les différentes mairies des communes concernées seront les maitres d'ouvrages de leurs PCD respectifs avec la contribution des 0rganisations féministes et de féminines. Les prestataires rendront compte directement à ces mairies. Cependant, la Direction de l'Aménagement du territoire et du Développement local et régional (DATDLR) du MPCE, le projet AGLDT et l'Initiative Spotlight viendront en appui pour s'assurer du respect des délais et de la qualité de la prestation.

V.- METHODOLOGIE

Le processus d'élaboration ou d'actualisation des PCD sera exécuté conformément au processus prévu dans le « **cadre méthodologique-type pour l'élaboration du Plan Communal de Développement** » du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE).

Le marché sera réparti en quatre (4) lots distincts décrits de la manière suivante :

- **Lot 1** : Commune de Ouanaminthe
- **Lot 2** : Commune de Capotille
- **Lot 3** : Commune de Ferrier
- **Lot 4** : Commune de Cerca-La-Source

Les intéressés peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où un prestataire voudra soumissionner pour plus d'un lot, il devra obligatoirement soumettre un dossier complet pour chaque lot choisi. Sinon il ne sera pas analysé.
Tout dossier soumis doit porter l'indication du lot concerné.

VI.- TACHES PRINCIPALES

Les firmes auront la responsabilité de conduire, en collaboration avec l'équipe des projets et les autorités communales, les activités devant permettre l'atteinte des objectifs susmentionnés.

De façon spécifique, les firmes assumeront les tâches suivantes :

- Créer et animer les structures de dialogue pour la réalisation du PCD (Groupe de travail, Comité de pilotage, comité de concertation, forums participatifs) ;
- Réaliser le diagnostic communal et celui des acteurs à travers des focus group, enquêtes, ou d´autres outils de recherche de données en tenant compte de la dimension genre ;
- Recueillir au cours de la phase diagnostic des données pour l'évaluation de l'importance / performance actuelle de la commune sur les différentes cibles des ODD y inclut l'ODD 5 priorisées par le conseil municipal selon une démarche participative ;
- Faciliter l'élaboration des stratégies de développement des communes ciblées pour les 5 prochaines années de façon participative sans oublier l'intégration de la dimension genre dans le processus de planification stratégique et participative ;
- Définir les objectifs et les axes stratégiques en tenant compte des ODD, des priorités des communautés, des orientations du référentiel national ;
- Finaliser les documents de PCD ;
- Organiser la restitution et la validation de chaque produit d'étape attendu auprès des communes respectives. Appuyer la mise en place d´un Comité de Mise en Œuvre (CMO) du PCD ;
- Elaborer les arrêtés communaux y relatifs.

VII.- LIVRABLES ATTENDUS

- **Livrable 1** - Calendrier de travail et approche méthodologique finalisés : 1 semaine après la signature du contrat
- **Livrable 2 -** Document de diagnostic communal et annexes cartographiques
- **Livrable 3 -** Document préliminaire du PCD en prenant en compte le plan national de lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles et les normes internationales des droits humains
- **Livrable 4 -** Rapport final comprenant le document final du PCD, les arrêtés communaux et les procès-verbaux des rencontres de mise en place des comités (comités de pilotage et comité de mise en œuvre).

VIII. DUREE DE LA CONSULTATION

La consultation s'échelonnera sur une période de six mois en tout à partir de la signature du contrat.

IX.- PROFIL DE LA FIRME CONSULTANTE

Cette consultation s'adresse aux firmes d'études qui devra répondre au profil suivant :

- Avoir réalisé au cours des 5 dernières années au moins deux missions d'élaboration de plans communaux de développement
- Expériences en planification stratégique participative ou planification territoriale au niveau communal ;
- Avoir une expérience de travail en appui aux Collectivités Territoriales ;
- Démontrer une capacité logistique pour la réalisation de l'étude ;

- Connaissances/expériences en animation d'ateliers de formation et d'utilisation d'outils techniques en planification stratégique et en renforment institutionnel ;
- Expérience antérieure en planification territoriale sensible au genre et/ou méthodologie de planification participative est un atout
- Disposer d'une équipe pluridisciplinaire couvrant tous les champs de la consultation.

L'équipe de consultants proposée devra comporter les compétences minimales suivantes :

- **Un chef de mission**, qui aura la responsabilité globale de la consultation et de la coordination de l'équipe. Il devra disposer des qualifications minimales suivantes :
  - Détenteur d'un diplôme universitaire, niveau master, en économie, planification, aménagement du territoire, sciences du développement, ou toute autre discipline connexe ;
  - Une expérience professionnelle générale d'au moins dix (10) ans ;
  - Une expérience spécifique d'au moins trois ans (3) ans dans l'élaboration de PCD ou d'autres documents de planification stratégique ;
  - Expérience antérieure en méthodologie de planification participative ;
  - Expérience antérieure en planification territoriale sensible au genre est un atout ;
  - Une capacité démontrée de synthèse, d'analyse et de rédaction en français.

- Un Sociologue, chargé de l'analyse des dynamiques sociales et démographiques au sein de la commune, et responsable de l'aspect genre, avec les qualifications minimales suivantes :
  - Licence en sociologie
  - Une expérience générale de 5 ans
  - Une expérience spécifique d'au moins trois (3) ans dans la conduite d'enquêtes de terrain, de formation ou d'animation
  - Une expérience justifiable dans le milieu haïtien, de préférence dans les zones de province
  - Une capacité démontrée de synthèse et de rédaction

- Un Spécialiste en environnement et agriculture, chargé du diagnostic biophysique de la commune :
  - Licence en agronomie (spécialisation ressources naturelles)
  - Une expérience générale de 5 ans
  - Une expérience spécifique d'au moins trois (3) ans dans la conduite d'enquêtes de terrain, de formation ou d'animation
  - Une expérience justifiable dans le milieu haïtien, de préférence dans les zones de province
  - Une capacité démontrée de synthèse et de rédaction

- Un économiste qui sera en charge du volet économique de la planification. Il devra disposer des qualifications minimales suivantes :

- Détenteur d'un diplôme de niveau maîtrise en économie ;
- Une expérience spécifique d'au moins cinq (5) ans dans l'analyse économique dans un contexte de planification.

- Un ingénieur civil : infrastructures et équipements. Il devra disposer des qualifications minimales suivantes :
  - Diplôme universitaire de niveau licence, en génie civil ;
  - Expérience professionnelle d'au moins 7 ans ;
  - Expérience de travail spécifique d'au moins cinq (5) en étude et exécution de de projets d'infrastructures publiques (route, pistes rurales, forages, marchés, etc.), de réhabilitation d'équipements ou travaux similaires.
  - Une capacité démontrée de synthèse et de rédaction

X. DOSSIER DE CANDIDATURE

La proposition des firmes retenues comprendra une offre technique et une offre financière séparées. Le comité d'analyse des offres retiendra pour chaque lot, l'offre de la firme qui offrira la meilleure proposition alliant qualité technique et offre financière.

1. Offre technique

Les firmes soumettront une proposition technique présentée de manière concise et structurée :

a. Compréhension des besoins et services attendus sur la base des termes de référence ;

b. Une proposition méthodologique de conduite du processus d'élaboration du PCD ;

c. Un chronogramme du déroulement de la prestation ;

d. Le profil expérientiel de la Firme pour des mandats similaires :
   - Identité / description sommaire (technique) de la firme ;
   - Preuve d'expérience sur des missions similaires (références, date, résultats obtenus) ;

e. Le profil technique des membres du personnel clé affecté à la consultation ;

f. Les CV détaillés des membres du personnel clé (plus copies de diplômes et certificats, soulignant les expériences et expertises dans les domaines recherchés) ;

g. Un engagement de disponibilité à réaliser par lui-même la prestation, signé par chaque consultant membre de l'équipe. Vue que les choix seront basés sur l'analyse des dossiers dont les CV, le remplacement d'un ou des membres de l'équipe ne sera pas accepté. Tout remplacement est synonyme d'annulation de l'offre ;

h. Documents prouvant que la firme est en règle avec le fisc haïtien ;

N.B. : La présence féminine au sein du personnel clé est un atout (au moins deux femmes**).**

2. Offre financière

Les soumissionnaires proposeront un budget complet pour la réalisation de son mandat. Ils doivent indiquer tous les coûts dans l'estimation du contrat ainsi que tout autre coût supplémentaire nécessaire pour effectuer l'étude, en termes d'honoraires professionnels, de voyage ou tout autre frais prévus pour la réalisation de la mission.

XI. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le montant du contrat est un prix fixe et les étapes devront être réalisées indépendamment de la prolongation de la durée spécifiée dans ces termes de référence.

Paiement	Réalisation des travaux	Date
20%	Livrable 1	5 jours ouvrables après la signature du contrat
40%	Livrable 2	A définir avec le prestataire avant la signature du contrat
20%	Livrable 3	A définir avec le prestataire avant la signature du contrat
20%	Livrable 4	A définir avec le prestataire avant la signature du contrat